

La Révolution Française (1789-1799)



Sommaire

Les personnages

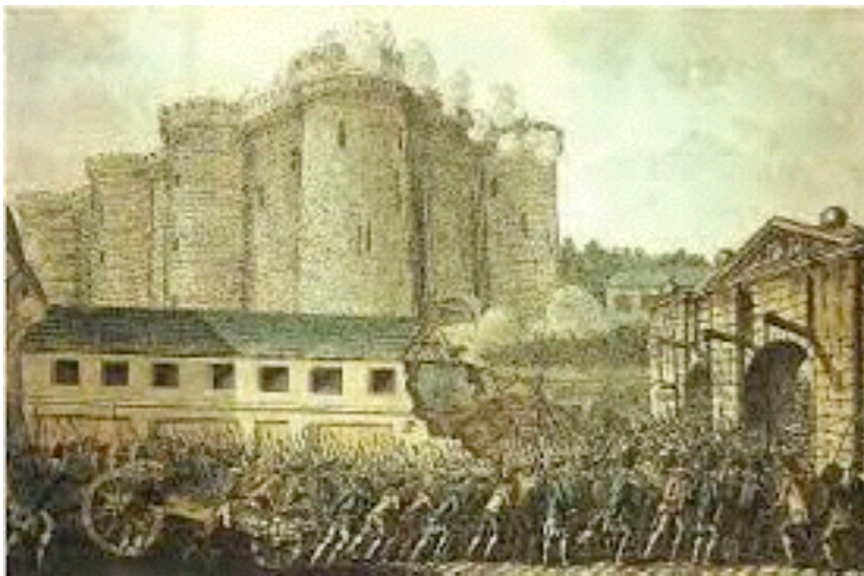
Sieyès, Mirabeau, Lafayette, Necker, Talleyrand, Axel de Fersen, Danton, Marat, Robespierre, Rouget de Lisle, Dumouriez, Kellermann, Philippe Egalité, Charlotte Corday, Marie-Antoinette, Cambacérès.

Les événements :

l'ouverture des Etats Généraux, le Serment du Jeu de Paume, la Prise de la Bastille, la nuit du 4 août, la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, la marche des femmes sur Versailles, le retour de la famille royale à Paris, la Nationalisation des biens du clergé, la création des Départements, la Constitution civile du Clergé, la Fête de la Fédération, la fuite du roi à Varennes, la fusillade du Champ-de-Mars, la déclaration de Pilnitz, la bataille de Valmy, l'Abolition de la Royauté, la Première République, la Convention, le procès de Louis XVI, l'exécution de Louis XVI, la Guerre de Vendée, le Comité de Salut Public, la Terreur, le calendrier révolutionnaire, l'exécution de Danton, la Fête de l'Etre Suprême, Fleurus, le décret des Deux-Tiers, le 13 Vendémiaire, le Directoire, la 1^{ère} campagne d'Italie, le coup de Force du 18 fructidor, les préliminaires de Leoben, la banqueroute des Deux-Tiers, la campagne d'Egypte, le coup d'Etat du 18 brumaire.



l'ouverture des Etats Généraux



la Prise de la Bastille

1789-24 Janvier : règlement précisant les divers modes d'élection aux Etats-Généraux. Leur convocation avait été annoncée le 8 aout 1788.
-2 Mai : Louis XVI reçoit à Versailles les représentants de la nation, répartis en trois Ordres : clergé : 291, noblesse : 270, tiers-état : 584.

-5 Mai, **Ouverture des Etats Généraux**, salle des Menus-Plaisirs à Versailles. Dans les mois précédents, des cahiers de doléances avaient été rédigés par les assemblées des électeurs de chaque ordre, exposant les abus dont la réforme était demandée au roi.

4 Juin : mort du dauphin, fils aîné de Louis XVI

17 Juin-sur proposition de l'abbé **Sieyès**, le tiers-état prend le nom «d'Assemblée nationale»

20 Juin-**serment du Jeu de Paume**. Les députés jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la nation.

23 Juin : **Mirabeau** déclare : «nous sommes ici par la volonté du peuple et nous ne quitterons nos places que par la force des baïonnettes».

27 Juin : le roi ordonne aux représentants des deux ordres privilégiés de se joindre au tiers-état, un grand nombre l'ayant déjà fait spontanément.

9 Juillet-l'Assemblée prend le nom d'Assemblée nationale constituante.

11 Juillet-renvoi de Necker

14 Juillet-**Prise de la Bastille**



L'ouverture des Etats Généraux

Les états qui s'ouvrent le 5 mai 1789 à Versailles rassemblent 1 139 députés (291 pour le clergé, 270 pour la noblesse, 578 pour le tiers-état) porteurs des cahiers de doléances qui réclament un État « régénéré » par une Constitution instaurant la souveraineté nationale et garantissant la liberté individuelle, l'égalité des droits et des devoirs des citoyens.

Devant le refus des ordres privilégiés de procéder en commun à la vérification des pouvoirs des députés, le tiers état procède seul à cette dernière et, considérant qu'il représente 96 % de la nation, il se proclame Assemblée nationale (17 juin) avec le droit de consentir l'impôt. Il prononce le serment du Jeu de paume (20 juin). Rejoint par des députés du clergé et de la noblesse, il oblige le roi à accepter une délibération commune des trois ordres au sein de leur Assemblée qui se proclame constituante le 9 juillet. Les états généraux ont dès lors cessé d'exister et, avec eux, la monarchie absolue.



le serment du jeu de Paume



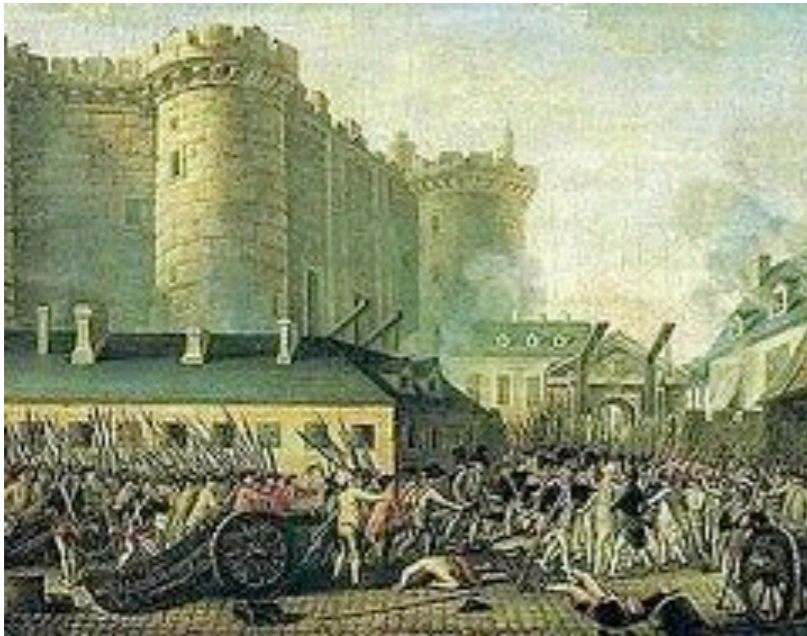
Sieyès

le Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789)

Serment prêté par les députés du tiers état de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution au royaume.

Le roi leur ayant interdit, à Versailles, l'accès à la salle des Menus-Plaisirs, où ils délibéraient habituellement, les députés se sont rendus dans une salle voisine, la salle du Jeu de paume

Le serment du Jeu de paume est un engagement d'union pris le 20 juin 1789 à la salle du Jeu de paume, à Versailles, par les 578 députés du Tiers état lors des États généraux de 1789. En réalité, seuls 300 sont présents. Face aux pressions du roi de France Louis XVI, ils font serment de ne pas se séparer avant d'avoir rédigé une Constitution. Cet engagement, sans aucune valeur juridique dans le cadre de l'Ancien Régime, a un impact politique très fort, qui en fait un moment important de la Révolution française. Préfigurant la souveraineté nationale et la séparation des pouvoirs, il amène la réunion des trois ordres (Noblesse, Clergé, Tiers-États) en une « Assemblée nationale constituante », dont sera issue l'abolition de la féodalité (4 août 1789), la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789), et les grands principes de la Constitution (fin 1791).



La Prise de la Bastille (14 juillet 1789)

La prise de la Bastille est provoquée par la concentration des troupes royales autour de Paris et de Versailles et, surtout, par le renvoi de Necker (11 juillet).

10h : les émeutiers (45 000 à 50 000 personnes) s'emparent des 30 000 à 40 000 fusils entreposés à l'Hôtel des Invalides. Cette mobilisation fait suite au discours de Camille Desmoulins, prétendant que la garde royale (soldats suisses et allemands) va quitter le Champ de Mars pour venir égorger les Parisiens.

10h30 : une délégation se rend à la Bastille pour demander des balles et de la poudre.

15h30 : suite à l'échec de 4 délégations successives, un détachement de 61 soldats de la Garde-Française se présente devant la forteresse de la Bastille avec 5 canons.

17h : capitulation de la Bastille. Le gouverneur De Launay est décapité et on comptera une centaines de tués parmi les assiégeants.



Sieyès



Mirabeau

Sieyès (Fréjus 1748 - Paris 1836)

vicaire général de Chartres, il publie en janvier 1789 un libelle au titre provocateur «Qu'est ce que le Tiers-Etat». Elu aux Etats Généraux, il demande la réunion des trois ordres, rédige le texte du serment du Jeu de paume et propose diverses réformes. Il travaille à l'élaboration de la Constitution. Plus tard, entré au Directoire, il contribue au Coup d'Etat du 18 brumaire

Mirabeau (Bignon-Mirabeau 1749 - Paris 1791)

En juin 1786, Talleyrand, avec qui il est lié, lui obtient une mission secrète à Berlin, où il reste six mois pour le compte du Contrôleur général des finances de Louis XVI, de Calonne. En janvier 1787, furieux de n'avoir pas obtenu de poste diplomatique, il publie un pamphlet qui lui vaut une lettre de cachet et le contraint à fuir à Liège.

Il se présente en Provence aux élections des États généraux de 1789. Refusé par la noblesse, il est alors nommé par le Tiers état, à Aix et à Marseille. Lors de la séance royale du 23 juin 1789, Mirabeau déclare au marquis de Dreux-Brézé venu apporter l'ordre de dissolution de l'Assemblée constituante signé par le roi Louis XVI :«Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes ». Il ne tarde pas à devenir l'un des plus énergiques orateurs de l'Assemblée Nationale et de la société des Jacobins. La dégradation de la monarchie détermine son revirement politique. Il devient le plus solide appui de Louis XVI et de Marie-Antoinette, en étant notamment le conseiller privé de Louis XVI, fonction secrète pour laquelle il se fait rémunérer. Auprès de ses amis révolutionnaires il appuie les idées de la révolution, alors que pour le Roi, et, il se montre comme un ardent défenseur de la monarchie. Trahissant des deux cotés et corrompu par de nombreuses factions, Mirabeau propose au Roi d'accepter la monarchie constitutionnelle voulue par l'assemblée. Elle est selon lui, la seule sauvegarde possible de la royauté. Sur son lit de mort, Mirabeau demande à Danton et La Fayette d'œuvrer pour une transition vers une monarchie constitutionnelle.



Necker



Lafayette



Talleyrand

1789-15 Juillet : rappel de Necker.

Lafayette est nommé commandant général de la Garde Nationale. Emigration du comte d'Artois, du prince de Condé, du duc d'Enghien et du comte de Polignac.

nuît du 4 Aout : abolition des privilèges

26 Aout : l'assemblée constituante vote **la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen**

11 Septembre : vote du veto suspensif pour le roi

5-6 Octobre : **marche des femmes parisiennes** sur Versailles et **retour forcé de la famille royale à Paris**. Lafayette assure le salut du roi et de sa famille, qui s'installe dans le vieux château des Tuileries, déserté depuis Louis XIV.

19 Octobre : première séance de l'Assemblée à Paris (salle du Manège), elle détient désormais le pouvoir législatif.

2 Novembre : sur proposition de **Talleyrand**, appuyé par Mirabeau, les biens du clergé sont mis à disposition de la nation : ils deviennent : «**les biens nationaux**».

19 Décembre : l'assemblée décide la création d'assignats, billets gagés sur le biens nationaux.

22 Décembre : création de 83 départements. Les dirigeants sont élus par les citoyens actifs : les plus riches. Au printemps 1790 est créée une commission chargée de répondre aux litiges, cette nouvelle administration fonctionne de l'été 1790 à l'été 1791.

Lafayette (Chavaniac Lafayette 1757 - Paris 1834)

Gilbert du Motier, marquis de La Fayette a joué un rôle décisif dans la guerre d'indépendance des États-Unis et l'émergence d'un pouvoir royal moderne, avant de devenir une personnalité de la Révolution française jusqu'à son émigration en 1792 puis un acteur politique majeur des débuts de la monarchie de Juillet.

Après avoir servi dans l'armée française de 1771 à 1776, il obtient le grade de capitaine et il part en Amérique. Il souhaite apporter son expérience à ce pays et devient général de division dans l'armée américaine. Sur place, il aide les insurgés et se lie d'amitié avec Benjamin Franklin. A son retour en France, il insiste auprès du gouvernement français pour participer à la guerre d'Indépendance et se bat auprès des colons américains dès 1780. Aujourd'hui encore, il est perçu comme un héros au Etats-Unis. Il a été déclaré citoyen d'honneur en 2002.

En 1787, La Fayette revient en France et s'engage dans une carrière politique. Il intègre l'assemblée des notables puis est élu député de la noblesse aux Etats Généraux. Après la prise de la Bastille, il devient commandant de la Garde nationale et souhaite réconcilier le peuple avec le pouvoir royal. Il contribue à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, déclaration calquée sur le modèle de la Déclaration d'Indépendance américaine.

Il est définitivement discrédité auprès du peuple lorsque le 17 juillet 1791, il donne l'ordre de tirer sur les manifestants du Champ de Mars. Cet événement entraîne une crise politique. Déclaré traître à la patrie, il s'exile en Autriche. Après cet épisode, sa carrière est ralentie mais sa popularité ne faiblit pas, ce qui lui permet de revenir sur le devant de la scène où il milite pour l'abdication de Napoléon 1er. Son dernier combat militaire s'exprime dans la révolution de 1830 où il est commandant de la Garde nationale.

Il assiste de loin à l'ascension de Bonaparte et renonce à tout poste officiel sous l'Empire. Il milite ensuite dans l'opposition à Louis XVIII, il est élu député de la Sarthe puis de Seine-et-Marne.

Quand éclatent les Trois Glorieuses, en juillet 1830, La Fayette, commande à nouveau la Garde nationale et pense que l'heure est venue de renouer avec la gloire. Alors que Charles X a quitté Paris, il se range parmi les partisans d'une « révolution bourgeoise ». Le 30 juillet, il est aux côtés de Louis-Philippe Ier sur le balcon de l'Hôtel de Ville. Il enveloppe celui qui va être le « roi des Français » d'un drapeau tricolore, quarante ans après avoir remis ces mêmes couleurs à Louis XVI.

Necker (Genève 1732 - Coppet Suisse 1804)

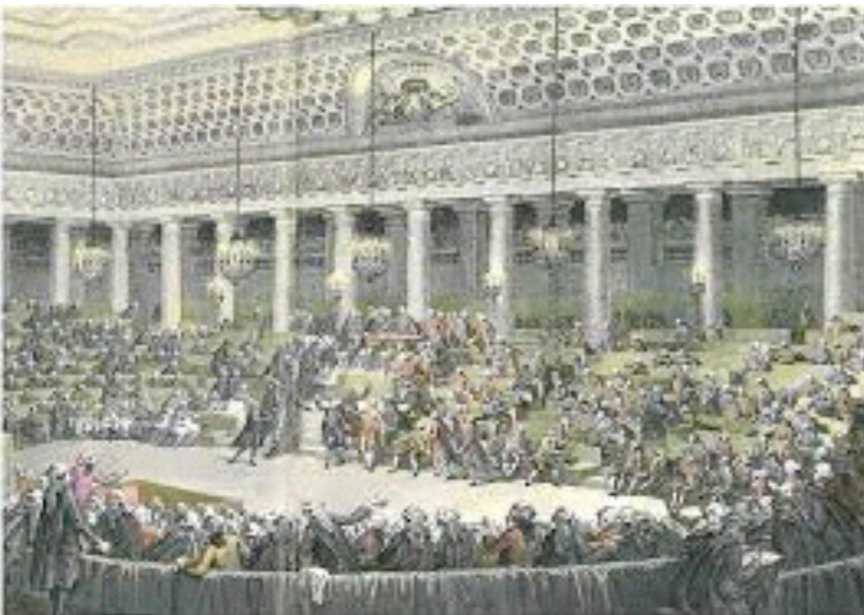
né dans une famille genevoise protestante, il fonde en 1762, à Paris, une banque et fait fortune en spéculant sur le blé. Soutenu par Maurepas, il est appelé par Louis XVI en 1776 pour réorganiser les finances. Il est nommé directeur général des Finances en 1777. Il pratique une politique d'économie en réduisant les budgets et en recourant à plusieurs emprunts. Il soulève l'opposition des Parlements en créant des Assemblées provinciales chargées d'établir l'impôt. Ayant révélé dans son «Compte rendu au Roy» le montant de la dette publique, il doit démissionner en 1781. Rappelé en 1788, il ne peut rétablir la situation financière et fait décider la réunion des Etats Généraux. Son renvoi déclenche les troubles du 14 juillet 1789. de nouveau rappelé, il ne peut rétablir la situation et démissionne en septembre 1790.

Talleyrand Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, (Paris 1754 - Paris 1838)

Issu d'une famille de la haute noblesse, Sa famille souhaite qu'il succède à son oncle, l'archevêque de Reims : ordonné prêtre en 1779, il est nommé en 1788 évêque d'Autun. Il renonce à la prêtrise et quitte le clergé pendant la Révolution. Talleyrand occupe des postes de pouvoir politique durant la majeure partie de sa vie et sous la plupart des régimes successifs que la France connaît à l'époque : il est notamment député aux États généraux, président de l'Assemblée nationale et ambassadeur pendant la Révolution française, ministre des Relations extérieures sous le Directoire, le Consulat puis sous le Premier Empire, président du gouvernement provisoire, ambassadeur, ministre des Affaires étrangères et président du Conseil des ministres sous la Restauration, ambassadeur sous la Monarchie de Juillet. Il assiste aux couronnements de Louis XVI (1775), Napoléon 1er (1804) et Charles X (1825).

Il intervient fréquemment dans les questions économiques et financières, pour lesquelles son acte le plus fameux est la proposition de nationalisation des biens du clergé. Toutefois, sa renommée provient surtout de sa carrière diplomatique exceptionnelle, dont l'apogée est le congrès de Vienne. Talleyrand cherche à appliquer un « équilibre européen » entre les grandes puissances.

Surnommé le « diable boiteux », et décrit comme un traître cynique plein de vices et de corruption, ou au contraire comme un dirigeant pragmatique et visionnaire, il est admiré ou détesté par ses contemporains.



La nuit du 4 août 1789 : l'abolition des Privilèges

au cours de cette séance, l'Assemblée constituante décide de mettre fin au système féodal. et d'abolir tous les droits et privilèges.

L'idée de l'abolition des droits seigneuriaux naît probablement lors d'une réunion du Club breton, petit groupe de députés qui avaient pris l'habitude de discuter entre eux. Le lendemain, en fin de soirée, le vicomte de Noailles propose à l'Assemblée nationale de supprimer les privilèges pour ramener le calme dans les provinces.

Le duc d'Aiguillon propose l'égalité de tous devant l'impôt et le rachat des droits féodaux. De nombreux intervenants vont surenchérir en supprimant les banalités, les pensions sans titre, les juridictions seigneuriales, le droit de chasse, les privilèges ecclésiastiques. Il est ensuite proposé qu'une taxe en argent soit substituée à la dîme, « sauf à en permettre le rachat, comme pour les droits seigneuriaux ». En une nuit, les fondements du système par ordres s'effondrent. Les jours suivants, le clergé tente de revenir sur la suppression de la dîme, mais le président de l'Assemblée, n'ayant accepté que des discussions sur la forme, les décrets du 4 août sont définitivement rédigés le 11.

L'abolition du régime féodal a été prononcée par les décrets que l'Assemblée nationale constituante a pris les 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, et dont l'article premier débute par la disposition suivante : « L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal. » Mais ces décrets ne peuvent pas « faire loi par eux-mêmes » : il faut encore qu'ils soient sanctionnés par le roi, et envoyés aux tribunaux et aux corps administratifs, pour être transcrits sur leurs registres

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)

ses auteurs se sont inspirés :

- des principes affirmés par les anciens états généraux ainsi que des remontrances des parlements de Paris.
- des philosophes du 18ème siècle.
- des doléances exprimées dans les cahiers
- de la Déclaration d'indépendance des États-Unis (4 juillet 1776).

Dès juillet 1789, différents projets sont présentés à l'Assemblée, émanant notamment de Mounier, Sieyès, La Fayette, Clermont-Tonnerre, Champion de Cicé, Mirabeau. Trois comités sont successivement chargés d'étudier les dossiers et d'en faire une synthèse. Après de longs débats, un texte est adopté et voté le 26 août.

Les auteurs du document veulent en faire une déclaration de principe de portée universelle. Ils prétendent d'abord définir les « droits imprescriptibles » de l'homme, parmi lesquels figurent en premier lieu la liberté (art. 1 et 2) sous ses diverses formes : liberté individuelle (art. 7 à 9), de pensée (art. 10 et 11), de la presse (art. 11), de croyance (art. 10), la liberté étant définie comme le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui (art. 4 et 5).

Les autres droits « imprescriptibles » sont la propriété, inviolable et sacrée (art. 17). L'égalité ne fait pas partie des droits imprescriptibles, mais l'article premier affirme que les hommes « naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Les hommes sont égaux devant la loi (art. 6), devant l'impôt (art. 13), tous les citoyens sont également admissibles, selon leurs capacités, à tous les emplois publics (art. 6).

Dans le domaine de l'organisation politique, l'article 3 déclare que « la souveraineté réside dans la nation dont émanent tout pouvoir et toute autorité ». La loi est l'expression de la volonté générale, les contributions doivent être votées par les représentants du peuple.

La marche des femmes sur Versailles (5 et 6 octobre 1789)



Lafayette

Le 5 octobre 1789, à Paris, quelques milliers de femmes mécontentes de la cherté de la vie et de la disette se rendent à Versailles auprès du roi Louis XVI. Le dimanche 4 octobre, une foule nombreuse se réunit dans les jardins du Palais-Royal. Le lendemain un cortège de 7.000 ou 8.000 femmes prennent la direction de Versailles. On crie : «À Versailles !» ou encore «Du pain !». Chacun brandit une arme improvisée, fourche ou pique. À la mi-journée, le cortège arrive devant les grilles du palais cependant qu'un autre quitte à son tour la capitale. L'Assemblée est envahie et une délégation de femmes conduite par Mounier se rend auprès du roi. Celui-ci les écoute et promet de ravitailler Paris. Mais le second cortège arrive sur ces entrefaites et force les grandes grilles des écuries. Les émeutiers s'installent sur la place d'Armes, devant le château, en vue d'y passer la nuit.

La Fayette, informé des événements, arrive en fin de soirée à la tête de vingt mille hommes de la garde nationale. Il rétablit un semblant d'ordre... et va se coucher. Son inaction lui vaut le surnom de «Général Morphée». Le roi, qui dispose pourtant de troupes sûres, renonce à disperser les émeutiers. Mais le lendemain matin, un garde de la Maison du roi, pris à partie par la foule, tue un garde national. C'est l'émeute. Plusieurs gardes royaux sont tués. Les grilles du château sont forcées et la foule se rue vers les appartements de la reine. Un garde du corps a juste le temps de crier : «Sauvez la reine !» avant d'être sauvagement tué. Marie-Antoinette s'enfuit par une porte dérobée, retrouve ses enfants et rejoint le roi dans ses appartements, échappant de peu au massacre. La Fayette, tout juste réveillé, accourt et persuade le couple royal de se montrer avec lui au balcon de la cour de marbre pour apaiser les émeutiers. À l'apparition de Louis XVI, les femmes crient : «Vive le Roi !» puis : «À Paris !».



Le retour de la famille royale à Paris (6 octobre 1789)

La Fayette réussit à convaincre Louis XVI de ratifier la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et de se rendre à Paris. C'est ainsi qu'à 13 heures, la famille royale abandonne définitivement Versailles pour la capitale. Sa voiture est précédée par la foule triomphante des émeutiers qui exposent au bout de piques les têtes des gardes tués le matin même. Une cinquantaine de voitures de grains et de farines accompagnent cet étrange convoi. On s'exclame : «Nous ne manquerons plus de pain, nous ramenons le boulanger, la boulangère, et le petit mitron». Le roi est accueilli dans sa capitale par un discours emphatique du maire Jean Bailly : «Quel beau jour, sire, que celui où les Parisiens vont posséder Votre Majesté et sa famille !». En soirée, la famille royale s'installe tant bien que mal dans le palais des Tuileries, à l'abandon depuis trois décennies. Quelques jours plus tard, l'Assemblée constituante quitte à son tour la ville du Roi Soleil et s'installe près des Tuileries, dans la salle du Manège (en bordure de l'actuelle place de la Concorde).



les assignats



Talleyrand

La Nationalisation des biens du clergé

Le décret des biens du clergé mis à la disposition de la Nation est un décret pris le 2 novembre 1789, par l'Assemblée constituante. Il a été adopté par 568 voix contre 346, sur la proposition de Talleyrand, évêque d'Autun. Il dispose que les biens du clergé de l'Église catholique seront mis à la disposition de la Nation pour rembourser les dettes de l'État.

En contre partie, celui-ci prendra à sa charge les frais de culte, paiera un salaire à ses ministres (les prêtres, qui recevront 1 200 livres par an, alors que ceux qui étaient réduits à la « portion congrue » n'en touchaient que 750), et pourvoira à l'entretien des hôpitaux et au soulagement des pauvres.

Cette décision qui semblait simple et logique est à l'origine de nombreuses difficultés que va rencontrer la France révolutionnaire.

Les biens du clergé, devenus biens nationaux, seront en partie mis en vente pour renflouer les caisses de l'État. L'État mettra fin à l'entretien des ministres du culte à partir de 1795, par le décret du 18 septembre 1794 qui supprime le budget de l'Église constitutionnelle.



le marquis de Bouillé



Pie VI

1790 : 15 Janvier : décret divisant la France en 83 **départements**, districts, cantons, communes. Les départements portent des noms de rivières, de montagnes ou de mer
4 Février : le roi se rend à l'Assemblée, salle du Manège.
13 Février : suppression des ordres religieux sauf ceux qui concernent les hôpitaux et l'enseignement.
12 Juillet : vote de la **constitution civile du clergé** : les évêques (un par département) et les curés sont élus par les assemblées de département et doivent prêter serment.

14 Juillet : **Fête de la fédération** au Champ de Mars. La messe est célébrée par Talleyrand.

Aôut : mutinerie militaire à Nancy. Dure répression par le marquis de Bouillé.

27 novembre : décret exigeant des fonctionnaires publics un serment à la Constitution civile du clergé.

26 Décembre : le roi oppose son veto à ce décret.

1791 : 24 Février : sacre des premiers évêques constitutionnels

10 Mars : le pape Pie VI condamne la constitution civile du clergé, une moitié des prêtres a déjà prêté serment.

Tous les évêques (sauf 7 dont Talleyrand) ont refusé et ont été remplacés.

2 Avril : mort de Mirabeau

La création des départements.

Dès le 11 novembre 1789, l'Assemblée nationale constituante adopte un nouveau projet de découpage en départements dont les noms sont choisis en fonction de la géographie et de l'hydrographie. La France est découpée en départements à la suite du décret du 22 décembre 1789. Leur nombre exact (83) est établi par le décret du 15 janvier 1790. La liste des départements et leurs limites, ainsi que les 555 districts, sont fixés le 26 février 1790, et leur existence prend effet le 4 mars suivant.

À l'époque, chaque département possède son assemblée, constituée de 36 membres élus (élus par les citoyens actifs ayant payé un impôt au moins égal à 10 journées de travail), ceux-ci désignant à leur tour un président et un directoire exécutif permanent. Les départements sont divisés en districts, cantons et communes. Il peut y avoir jusqu'à neuf districts par département et neuf cantons par district. L'administration des 41 000 communes appartient au conseil général de la commune composé pour 1/3 d'un conseil municipal et pour 2/3 des notables tous élus pour deux ans par les citoyens actifs uniquement. Cette organisation proposée par Jean Cassini vise à homogénéiser le découpage du territoire français tout en conservant une administration locale, mais en retirant les spécificités des provinces, considérées comme provenant essentiellement des privilèges de l'aristocratie locale. Lors de la Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, les fédérés sont rangés par départements sous 83 bannières.





La constitution civile du clergé

est un décret adopté en France par l'Assemblée nationale constituante le 12 juillet 1790. Sanctionnée par Louis XVI le 24 août 1790, elle devient toutefois la loi des 12 juillet et 24 août 1790. Elle réorganise le clergé séculier français, et provoque la division de celui-ci en clergé constitutionnel et clergé réfractaire.

Le 26 novembre, un député de la Moselle, dénonce la formation d'une ligue contre la Constitution civile. Il propose le serment obligatoire comme moyen indispensable de régénérer l'église de France. Le décret est voté.

À la suite de l'abbé Grégoire, ce sont quatre-vingt-dix-neuf députés ecclésiastiques qui prêtent le serment.

Le 7 janvier commencent les prestations de serment dans les provinces. Elles sont échelonnées tous les dimanches de janvier et février 1791, à des dates différentes selon les diocèses. La quasi-totalité des évêques et la moitié des curés, refuse de prêter serment

En avril 1791, le pape Pie VI demande aux membres du clergé n'ayant pas encore prêté serment de ne pas le faire, et à ceux qui ont déjà prêté serment de se rétracter. Par souci d'apaisement, et en application de la liberté religieuse affirmée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, sur proposition de Talleyrand et Sieyès, l'Assemblée constituante vote le 7 mai 1791 un décret qui donne le droit aux prêtres ayant refusé de prêter serment de célébrer la messe dans les églises constitutionnelles. La constitution civile du clergé sera abrogée par le Concordat de 1801.



La Fête de la Fédération (14 juillet 1790)

elle est célébrée au Champ-de-Mars à Paris, le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille. Dans un climat d'union nationale, on y voit une grande foule réunie autour du roi et des députés des 83 départements. Louis XVI assiste à cette fête, et y prête serment à la Nation et à la loi.

Cet événement est fêté, chaque 14 juillet depuis 1880, en tant que Fête nationale française, conjointement avec la prise de la Bastille.

La participation de la foule est immense, très enthousiaste, malgré le mauvais temps. C'est Talleyrand, évêque d'Autun, qui célèbre la messe.

La Fayette, commandant de la garde nationale, en grand uniforme, arrive sur un cheval blanc et monte sur l'estrade. Il prête serment le premier, au nom des gardes nationales fédérées. Puis c'est au tour du président de l'Assemblée de prêter serment au nom des députés et des électeurs. Enfin, le roi prête à son tour serment de fidélité aux lois nouvelles : « Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État, à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi et à faire exécuter les lois ». La reine, se levant et montrant le Dauphin, déclare: « Voilà mon fils, il s'unit, ainsi que moi, aux mêmes sentiments ».

La multitude prête serment et l'on entonne un Te Deum, puis on se sépare au milieu des embrassements et des vivats dont beaucoup s'adressent à Louis XVI.



Louis XVI



Marie-Antoinette



Lafayette



Talleyrand



Danton



Marat



Robespierre

1791-20-25 Juin : fuite du roi et de sa famille vers Montmédy. C'est **Axel de Fersen** qui a préparé cette expédition. Reconnu à Sainte-Menehould par Drouet, la famille royale est arrêtée à Varennes-en-Argonne, puis reconduite à Paris et retenue prisonnière aux Tuileries.

17 Juillet : fusillade du Champ de Mars, des pétitions circulent pour réclamer le jugement du roi. La répression est menée par Lafayette. Les meneurs s'échappent : Marat se cache, Danton passe en Angleterre. Une rupture s'installe entre la bourgeoisie constitutionnelle modérée (Feuillants) et les démocrates révolutionnaires (**Danton, Marat, Robespierre**).

27 août : déclaration de Pilnitz. L'empereur Léopold II et le roi de Prusse promettent une aide armée aux émigrés : les comtes de Provence et d'Artois à Coblenz et Condé à Worms.

14 Septembre: nouvelle constitution. 745 députés sont élus pour 2 ans au suffrage censitaire (4 millions de citoyens actifs sur 7 millions). Le roi gouverne avec 6 ministres. Il n'a plus de trône et prête serment à la constitution. C'est le début de la monarchie constitutionnelle (avec un droit de veto suspensif).

30 Septembre : la Constituante se sépare

1er octobre : première séance de l'assemblée. à droite les constitutionnels (Feuillants) à gauche les Girondins. Le roi choisit des ministres Feuillants



La fuite du roi à Varennes (20 et 21 juin 1791)

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, Louis XVI et sa famille, munis de faux passeports, quittent les Tuileries et tentent de rejoindre le bastion royaliste de Montmédy, où les attend le marquis de Bouillé, général en chef des troupes de la Meuse, Sarre et Moselle. Le plan, conçu par Axel de Fersen va connaître un grand nombre de problèmes et les fuyards seront finalement arrêtés à Varennes le 22 Juin, après avoir été reconnus par Jean-Baptiste Drouet à Sainte-Menehould. Le 22 juin, la famille royale reprend la direction de Paris. Après avoir dormi à Chalons-en-Champagne, puis à Meaux, ils arrivent à Paris le 25 Juin ou ils sont renvoyés aux Tuileries, précédés par les gardes nationaux, avec à leur tête La Fayette.

Ce projet avait été évoqué pour la première fois en Octobre 1789, mais les préparatifs n'ont débuté qu'en Septembre 1790. Le roi est provisoirement suspendu de ses pouvoirs, mais la monarchie n'est finalement renversée qu'après les émeutes du 10 Août 1792. En accreditant la thèse de la trahison du roi, cet événement a largement contribué à l'instauration d'une république en France



Axel de Fersen (Stockholm 1755 - Stockholm 1810)

comte suédois est un intime de la reine Marie-Antoinette. En 1791, il participe aux préparatifs de la fuite à Varennes, et escorte lui-même la famille royale la nuit du 20 juin jusqu'à Bondy, mais Louis XVI refuse qu'il les accompagne plus loin. Il est supposé rejoindre la place-forte de Montmédy, où se rend la famille royale. Après l'échec de la fuite et le retour à Paris des fugitifs, Fersen continue à correspondre avec Marie-Antoinette. Il se rend à Vienne pour avertir la cour de l'empereur et le décider à l'action. Mais Léopold II tempore. En février 1792, il rentre en France et rencontre la reine, puis le roi, en secret. Il veut leur faire part de son plan d'évasion par la Normandie. Louis XVI refuse toute nouvelle tentative de fuite. Fersen rentre alors à Bruxelles pour aider à la préparation d'une coalition européenne contre la Révolution Française. C'est lui qui inspire le « manifeste de Brunswick » en juillet, ultimatum des armées austro-prussiennes aux révolutionnaires français. Il croit fermement à une victoire rapide de la coalition et imagine même un gouvernement royaliste pour prendre la relève. Enfin, en 1793, après l'exécution de Louis XVI, il espère encore sauver la reine. En août, quand il apprend la nouvelle du transfert de la reine à la Conciergerie, il essaie d'obtenir du prince de Cobourg qu'il marche sur Paris, mais c'est en vain. Il ne peut pas non plus empêcher l'exécution de la reine le 16 octobre 1793. Il regagne alors la Suède, où il meurt en 1810.



La fusillade du Champ-de-Mars

La fusillade du Champ-de-Mars a eu lieu le dimanche 17 juillet 1791. Sans avoir le caractère subversif des autres journées révolutionnaires, elle est considérée comme un des tournants de la Révolution française.

Après l'arrestation du roi à Varennes lors de sa tentative de fuite, l'Assemblée constituante le suspend, puis le rétablit dans ses prérogatives. Mais l'opinion publique s'agite et des pétitions demandant la déchéance du roi circulent.

Les Constituants se reclassent à droite en opérant alors un mouvement de réaction radicale, refusant toute participation populaire au processus de décision politique. C'est dans ce mouvement de réaction qu'a lieu la fusillade, la garde nationale tirant sur des milliers de pétitionnaires rassemblés sur le Champ-de-Mars, faisant plusieurs dizaines de morts.

Dans l'immédiat, la fusillade provoque une scission dans la classe politique française. Après la coupure entre le roi et son peuple révélée par Varennes, une nouvelle déchirure a lieu au sein du Tiers état, entre la bourgeoisie dont la garde nationale est considérée, comme la représentante et le mouvement populaire et les clubs révolutionnaires.

Danton (Arcis-sur-Aube 1759 - Paris 1794)

ancien avocat au Conseil du roi, fondateur du club des Cordeliers, il est un grand tribun. Il attaque avec vigueur Lafayette, réclame la déchéance du roi lors du retour de Varennes, mais doit s'exiler provisoirement en Angleterre après la fusillade du Champ-de-Mars. Rentré à Paris, il joue un rôle important dans la chute du roi, avant de poursuivre son action sous la Convention.

Marat (1743 Boudry Suisse - Paris 1793)

médecin passionné par les idées démocrates, pamphlétaire de grand talent, et fondateur de l'Ami du Peuple, il lance des appels au meurtre et à l'insurrection qui l'obligent à se cacher après la fusillade du Champ-de-Mars. Elu à la Convention, il meurt, assassiné par Charlotte Corday, le 13 juillet 1793.

Robespierre (Arras 1758 - Paris 1794)

avocat à Arras, élu député du Tiers état aux États généraux de 1789, il devient l'une des principales figures des « démocrates » à l'Assemblée constituante, défendant l'abolition de l'esclavage et de la peine de mort, le suffrage universel et l'égalité des droits. Son intransigeance lui vaut bientôt d'être surnommé « l'Incorruptible ». Membre du club des Jacobins dès ses origines, il en est l'une des figures de proue.

Opposé à la guerre contre l'Autriche en 1792, il s'oppose à La Fayette et soutient la chute de la royauté. Membre de la commune insurrectionnelle de Paris, il est élu à la Convention nationale, où il siège sur les bancs de la Montagne et s'oppose à la Gironde. En juillet 1793, il entre au Comité de salut public, où il participe à l'instauration d'un gouvernement révolutionnaire et de la Terreur, dans un contexte de guerre extérieure contre les monarchies coalisées et de guerre civile (guerre de Vendée...).

Attaqué et isolé au sein de la Convention mais aussi au sein du gouvernement révolutionnaire, il ne parvient pas à imposer ses vues. Empêché de parler par ses ennemis, il est arrêté, puis libéré mais la Convention le met hors la loi. Dans la nuit du 27 au 28 juillet 1794, une troupe dirigée par Barras s'empare de l'Hôtel de Ville, où il se trouve avec ses partisans, et il est blessé à la mâchoire dans des circonstances incertaines. Après vérification de son identité devant le Tribunal révolutionnaire, il est guillotiné dans l'après-midi du 28 juillet 1794 avec vingt et un de ses partisans. Sa mort entraîne la fin du gouvernement révolutionnaire et de la Terreur.

La déclaration de Pilnitz

est rédigée au Château de Pilnitz en Saxe à la fin d'une conférence (du 25 au 27 août 1791) entre l'empereur Léopold II et le roi Frédéric-Guillaume II de Prusse.

Le comte d'Artois, le marquis de Bouillé et Calonne, présents à Pilnitz ne purent obtenir qu'une déclaration, datée de Pilnitz, 27 août 1791, et signée Léopold II d'Autriche et Frédéric-Guillaume :

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas, conjointement avec leurs dites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas, leurs dites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un commun accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. »

Cette déclaration ne prend aucune mesure immédiate, mais son caractère comminatoire heurte violemment le sentiment national en France. Elle enthousiasme les émigrés qui y voient le signal d'une prochaine coalition européenne contre la France. Bien que simple signe de solidarité avec les émigrés français et le roi de France, elle n'a pas de réel contenu. Mais, en France, l'aile gauche des révolutionnaires fait de la déclaration de Pilnitz une véritable déclaration de guerre. Cette déclaration, assimilée à un traité, sera reprochée à Louis XVI, au cours de son procès dans la séance du 11 décembre 1792.



la Marseillaise



Lafayette

1791-31 Octobre : décret obligeant les émigrés à rentrer (veto du roi)
29 Novembre : décret obligeant les prêtres à prêter serment (veto du roi)
décret sommant l'électeur de Trêves de disperser l'armée des émigrés

1792-Mars : chute du ministère Feuillant

23 Mars : ministère girondin.

20 avril : déclaration de guerre à l'Autriche.

26 Avril : à Strasbourg : **Rouget de Lisle** chante la Marseillaise.

11 Juillet : l'assemblée proclame la patrie en danger car la Prusse s'allie à l'Autriche.

10 Aout : Danton forme une commune insurrectionnelle. La prise des Tuileries fait plus de 1000 morts et entraîne la chute de la monarchie et la suspension de Louis XVI. Un conseil provisoire de 6 ministres, dont Danton, est constitué. Le roi et sa famille sont incarcérés au Temple. Trois forces sont alors en présence : le conseil exécutif provisoire, l'Assemblée et la Commune de Paris soutenue par Robespierre. L'assemblée entérine alors les mesures prises par la Commune: tribunal extraordinaire, séquestre des biens des émigrés, déportation des prêtres réfractaires, dissolution des ordres, laïcisation de l'état civil et institution du divorce.

19 Aout : désertion de Lafayette. Entrée des troupes austro-prussiennes en Lorraine.

23 aout : capitulation de Longwy.

2 Septembre : capitulation de Verdun



Rouget de Lisle (Lons-le-Saunier 1760 - Choisy-le-roi 1836).

Il est l'auteur de La Marseillaise et d'autres hymnes moins connus. En garnison à Strasbourg à partir du 1er mai 1791, il fait la connaissance du maire de Strasbourg, de Dietrich. À la demande de celui-ci, il compose Le Chant de Guerre pour l'armée du Rhin, chanté par de Dietrich lui-même pour la première fois en public dans son salon le 26 avril 1791. Face à l'invasion des armées coalisées, l'Assemblée déclare la « patrie en danger », et les fédérés des provinces gagnent Paris pour participer à la défense de la Patrie. Des fédérés marseillais entonnent et répandent sur leur chemin le chant de Rouget de Lisle, qui était parvenu jusqu'à eux. C'est ainsi que Le Chant de Guerre pour l'armée du Rhin devient la Marche des Marseillais, puis La Marseillaise. Rouget de Lisle quitte Strasbourg le 13 juin 1792 pour diriger la forteresse de Huningue.

Il est emprisonné sous la Terreur mais il échappe à la guillotine. En 1795, il est envoyé à l'armée des côtes de Brest sous les ordres du général Hoche, il affronte les Chouans et les Émigrés lors de l'expédition de Quiberon. Il démissionne en 1796 et connaît une fin de vie difficile.



les Girondins



les Montagnards

1792 20 septembre : Victoire de **Valmy**. **Dumouriez** et **Kellermann** sont vainqueurs face à Brunswick et aux prussiens.

20 septembre : la Législative se sépare pour laisser place à la Convention.

21 Septembre : première séance de la Convention. **Abolition de la royauté**. La **1ère république** est proclamée une et indivisible. L'élection se fait au suffrage universel mais on compte 90% d'abstentions. A Paris, on assiste au triomphe des candidats de la Commune : Robespierre, Danton, Collot d'Herbois, Desmoulins Marat, **Philippe Egalité**. Les Girondins accusent les Montagnards d'aspirer à la dictature. Au centre, les députés du marais.

6 Novembre : victoire de Dumouriez sur les Autrichiens à Jemmapes,.

20 Novembre : découverte de l'armoire de fer, contenant des documents démontrant la connivence de la cour avec les contre-révolutionnaires et les souverains européens.

27 Novembre : réunion de la Savoie à la France.

11 Décembre : **procès de Louis XVI** dans la salle du Manège, sous l'influence de Saint-Just et de Robespierre.

26 Décembre : le roi comparait de nouveau devant la Convention.

1793 : 15 Janvier : vote. Sur 721 bulletins, 387 voix pour la mort (dont 361 pour l'exécution immédiate de Louis XVI).

21 Janvier : **Exécution du roi**, sur l'actuelle place de la Concorde



La Bataille de Valmy (20 septembre 1792)

C'est la première victoire décisive de l'armée française pendant les guerres de la Révolution. Elle a lieu le 20 septembre 1792 lorsqu'une armée prussienne commandée par le duc de Brunswick essaye de marcher sur Paris. Les généraux Kellermann et Dumouriez réussissent à stopper l'avance prussienne près du village de Valmy situé à l'est de Paris, en Champagne-Ardenne. Cette victoire permet à la jeune Convention nationale de déclarer la fin officielle de la monarchie en France, et l'avènement de la Première République. Valmy permet à la Révolution de s'établir durablement.



L'Abolition de la Royauté

le 21 septembre 1792, lors de la première séance de la Convention nationale, les députés proclament l'abolition de la royauté en France (qui depuis le 4 septembre 1791 avait pris la forme d'une monarchie constitutionnelle).

Les députés de la Convention souhaitent mettre un terme à une crise qui couve depuis la fuite et l'arrestation à Varennes de Louis XVI (juin 1791) et la prise sanglante des Tuileries (10 août 1792). L'origine et l'activité politique des députés ne les incitent pas à l'indulgence envers le roi. La victoire de Valmy (20 septembre 1792), premier succès militaire de la République le jour même de leur réunion, les conforte dans leurs convictions.

Lorsque le député de Paris, Jean-Marie Collot d'Herbois, propose l'abolition de la royauté, il ne rencontre guère de résistance. La République est donc née de facto par l'abolition de la Monarchie, bien qu'elle n'ait jamais fait l'objet d'une proclamation officielle par un quelconque texte. Seule la décision de la Convention de dater les actes officiels de l'an I de la République la mentionne pour la première fois.



Dumouriez (Cambrai 1739 - Turville Park Oxfordshire 1823)

chargé sous Louis XV de missions secrètes à l'étranger, il est promu lieutenant général et reçoit un portefeuille de ministre en 1792. Commandant en chef de l'armée du nord, vainqueur à Valmy (20 septembre 1792), puis à Jemmapes (6 novembre 1792), il conquiert la Belgique. Mais après sa défaite de Neerwinden (18 mars 1793), il passe à l'ennemi et vit le reste de sa vie en exil.



Kellermann (Strasbourg 1735 - Paris 1820)

général de division français du Premier Empire. Second duc de Valmy, il fut pair de France sous la Monarchie de Juillet. Il reçoit en 1792 le commandement de l'Armée de Moselle avec laquelle il remporte la bataille de Valmy, aux côtés de Dumouriez. Napoléon le fait maréchal d'Empire, il devient également sénateur. Il se rallie à Louis XVIII qui le nomme gouverneur de Strasbourg et pair de France.



La première République

Le 21 septembre 1792, les députés de la Convention, réunis pour la première fois, décident à l'unanimité de l'abolition de la monarchie constitutionnelle en France.

La République n'a jamais été officiellement proclamée. Le 22 septembre 1792, la décision est prise de dater les actes de l'an I de la République. Le 25 septembre 1792, la République est déclarée « une et indivisible ». De 1792 à 1802, la France est en guerre avec le reste de l'Europe. Elle connaît également des conflits intérieurs, avec les guerres de Vendée.

La Première République passe par trois formes de gouvernement ou régime politique différents :

-La Convention nationale, entre septembre 1792 et octobre 1795, cette période inclut la période dite de la Terreur (1793-1794), durant laquelle l'essentiel du pouvoir appartient au Comité de salut public dominé par les Montagnards (avril 1793 - juillet 1794). À partir d'octobre 1793, le Calendrier républicain est officiellement utilisé. Le 24 juin 1793 est proclamée la Constitution de l'an I, qui se substitue à la Constitution de 1791 : elle ne sera jamais appliquée. La chute de Robespierre, le 26 juillet 1794, amène à la fin de la Terreur.

-Le Directoire, fondé par la Constitution de l'an III dure de octobre 1795 à novembre 1799.

-Le Consulat, entre novembre 1799 et mai 1804, est issu du Coup d'État du 18 brumaire et défini par la Constitution de l'an VIII. Le Consulat prend fin avec l'instauration du Premier Empire.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Philippe Egalité



son fils Louis-Philippe

Philippe Égalité (château de Saint-Cloud 1747, mort guillotiné à Paris le 6 novembre 1793).

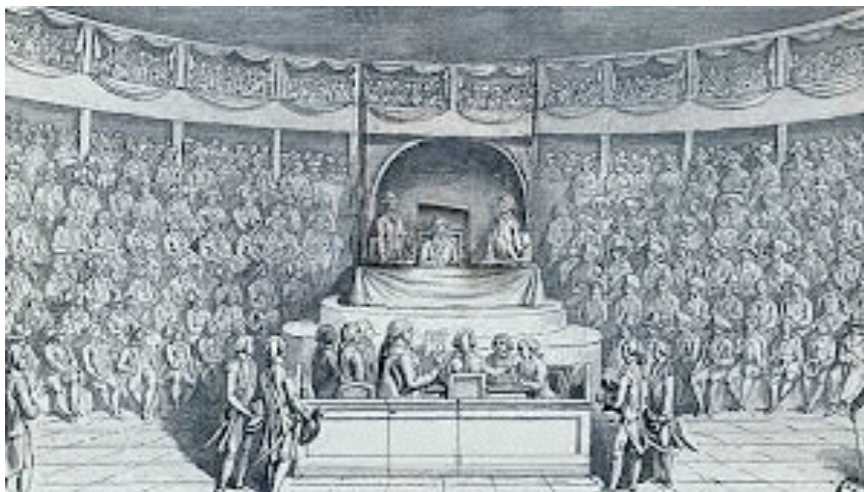
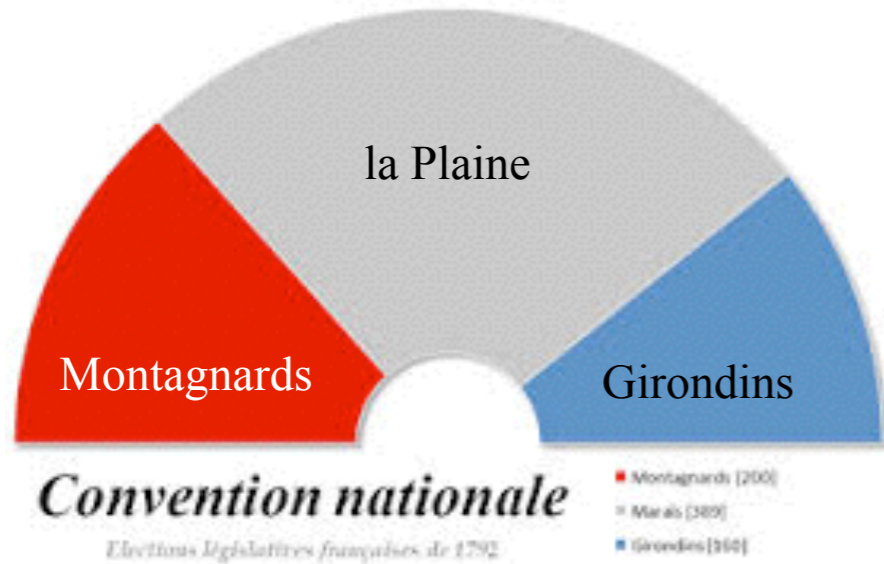
A la mort de son père Louis-Philippe 1^{er} d'Orléans en 1785, il devient duc d'Orléans et premier prince du sang. Il descend en ligne masculine du régent Philippe d'Orléans et du roi Louis XIII.

Il est élu député de la noblesse aux États généraux de 1789. Proche des idées de Sieyès et conseillé par son secrétaire Choderlos de Laclos il fait partie du groupe des 47 députés de la Noblesse qui se rallient au Tiers état, le 25 juin 1789. Il est porté à la présidence de l'Assemblée le 3 juillet, poste qu'il refuse..

Il est élu à la Convention nationale en 1792 par le département de la Seine sous le nom de Philippe Égalité.

Il vote la mort du roi Louis XVI, et sans appel. Le rejet de l'amendement Mailhe pouvant sauver Louis XVI s'est joué à une voix.

Quand son fils aîné le duc de Chartres suit le général Dumouriez dans son aventure personnelle, il devient suspect aux yeux des Montagnards. Tous les membres de la famille des Bourbons sont alors arrêtés le 7 avril 1793. La mesure concerne le duc d'Orléans et ses enfants. La Convention décide d'éloigner toute la famille de Paris et opère leur transfert immédiat au fort Saint-Jean à Marseille. Philippe-Égalité est ramené à Paris et envoyé à la Conciergerie le 2 novembre. Il est jugé par le Tribunal révolutionnaire, le 6 novembre 1793. Il n'y a pas de preuves contre lui, mais durant cette période, la simple suspicion suffit. Il est condamné à mort et guillotiné le jour même. Il est le père du futur roi de France Louis-Philippe.



La Convention

est le nom donné à l'Assemblée constituante qui gouverne la France du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795.

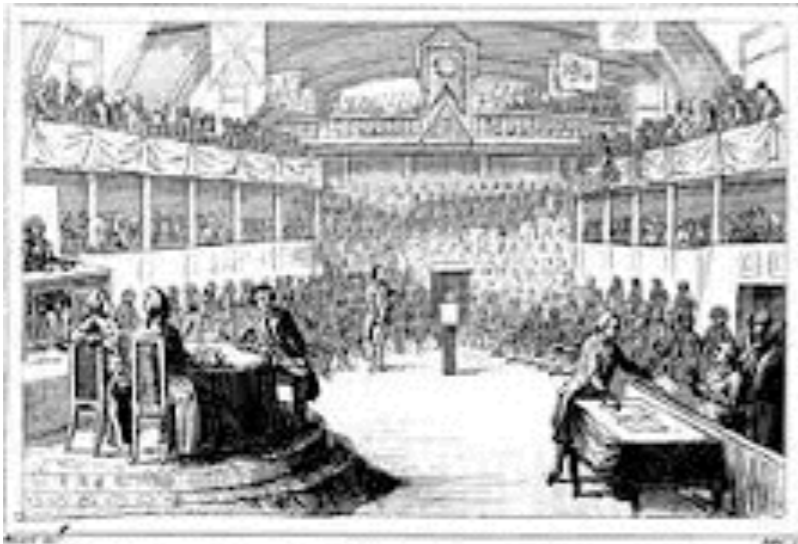
Elle succède à l'Assemblée législative et fonde la Première République. Elle est élue, pour la première fois en France, au suffrage universel masculin afin de donner une nouvelle Constitution à la France, rendue nécessaire par la déchéance de Louis XVI prononcée le 10 août 1792.

Dès sa première séance, la Convention, qui exerce le pouvoir législatif, abolit la royauté après les interventions de Collot d'Herbois et de l'abbé Grégoire qui déclare : « Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier du crime, le foyer de la corruption et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations ».

Le lendemain matin, l'An I du calendrier républicain est proclamé. La Constitution de l'an I, Constitution très démocratique (suffrage universel masculin) et décentralisatrice, élaborée par la Convention montagnarde qui la promulgue solennellement le 10 août 1793 après référendum, ne sera jamais appliquée en raison de l'état de guerre intérieure et extérieure. Le 10 octobre 1793, la Convention montagnarde consacre l'établissement d'un régime de Terreur, déclarant : « Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix. »

Le Procès de Louis XVI (décembre 1792)

jugé par les députés de la Convention nationale et défendu par trois avocats, il doit répondre aux accusations de trahison, et de conspiration contre l'État, après la découverte de documents compromettants dans « l'armoire de fer » le 20 novembre 1792. Le procès dure du 10 décembre au 26 décembre. Le 15 janvier, le débat pour décider du sort du roi aboutit au vote des députés qui décident à 387 voix sur 721 de la mort de l'ancien souverain déchu après l'abolition de la royauté et l'avènement de la Première République française.



Interrogatoire de Louis le dernier

L'exécution de Louis XVI (21 janvier 1793)

en application du jugement de mise à mort du roi par décapitation prononcé par les députés de la Convention nationale à la suite de son procès, a eu lieu le 21 janvier 1793 à Paris, sur la place de la Révolution (ancienne place Louis XV, devenue en 1795 la place de la Concorde). C'est un événement majeur de la Révolution française, et, plus généralement de l'histoire de France.





Danton



Saint-Just

1793 3 Mars : début de l'**insurrection vendéenne** à Florent-le-Vieil, Machecoul puis Cholet (cette guerre fera de 120 000 à 170 000 morts).

21 Mars : dans chaque commune création de comités révolutionnaires chargés de surveiller et dénoncer les suspects.

6 avril : création du **Comité de Salut Public**, composé de 9 membres, dont Danton et Saint-Just. Tous les membres sont des Montagnards.

10 Mai : la convention s'installe aux Tuileries.

31 Mai-2 Juin : exclusion de 29 députés et de deux ministres tous girondins

9 Juin : prise de Saumur par les Vendéens.

juin : début de la **Terreur**

24 Juin : vote de la constitution de l'an I : une seule chambre élue pour un an au suffrage universel. Le pouvoir exécutif est confié à un conseil de 24 membres, cette constitution ne sera pas appliquée.

29 Juin : échec des Vendéens devant Nantes.

13 Juillet : assassinat de Marat par **Charlotte Corday**.

L'insurrection vendéenne ou guerre de Vendée

est le nom donné à la guerre civile qui oppose, dans l'Ouest de la France, les Républicains (bleus) aux Royalistes (blancs), entre 1793 et 1796. Elle est étroitement liée à la Chouannerie, l'ensemble de ces deux conflits étant parfois connu sous le nom de Guerres de l'Ouest. La chouannerie se déroule sur la rive droite de la Loire, tandis que le soulèvement vendéen a lieu sur la rive gauche. Le terme Vendée militaire désigne d'ailleurs le territoire insurgé au sud du fleuve.

Comme partout en France, la Vendée a connu des manifestations paysannes entre 1789 et 1792. Mais c'est au moment de la levée en masse, en 1793, que l'insurrection vendéenne, s'est déclenchée, dans un premier temps comme une jacquerie paysanne classique, avant de prendre la forme d'un mouvement contre-révolutionnaire. Étendue sur trois années, la guerre a connu plusieurs phases, avec une brève période de paix au printemps 1795. Elle s'est terminée au début de l'année 1796, après avoir fait plus de 200 000 morts et causé de nombreuses destructions.

Les causes du soulèvement de la Vendée : en 1789 les provinces de l'ouest attendaient beaucoup de la Révolution. Aussi, dès 1790, la déception s'installe dans les campagnes de l'Ouest :

L'allègement des impôts a surtout favorisé les propriétaires, minoritaires dans la région.

La constitution civile du clergé heurte les paysans dans leur foi, ancrée dans les traditions. Les prêtres jureurs sont donc très mal accueillis en 1791 lorsqu'ils viennent remplacer les prêtres réfractaires. En 1792 les lois condamnant à l'emprisonnement les « bons prêtres », obligent ceux-ci à officier dans la clandestinité.

-C'est enfin l'exécution de Louis XVI en janvier 1793 suivie de la levée des 300.000 hommes en février 1793 qui rend définitive la fracture entre les provinces de l'Ouest et le régime révolutionnaire. L'insurrection s'étend en mars 1793 sur un territoire d'environ 10.000 km², la Vendée militaire. Cette zone est limitée au nord par la Loire et au sud par une ligne allant de St-Gilles à Parthenay.

La première guerre de Vendée: Mars 1793-Février 1795

Les Bleus des armées Républicaines : l'armée de Béruyer compte 20 000 hommes, mais, en septembre, l'arrivée de l'armée de Mayence de Kléber inquiète vraiment les Blancs.

Les Blancs des armées Vendéennes sont organisés en quatre armées

-l'armée du Centre (ou du haut bocage) commandée par Sapinaud et Royrand

-l'armée d'Anjou (ou des Mauges) commandée par Cathelineau, d'Elbée, Bonchamps et Stofflet

-l'armée du Poitou (ou du haut Poitou) commandée par Lescure, La Rochejaquelain et Marigny

-l'armée du bas Poitou (ou du pays de Retz et du bas bocage) sous les ordres de Charette



L'insurrection vendéenne ou guerre de Vendée (suite)

Avril-juin 1793: défaites républicaines

Prise de Bressuire et de Thouars par la Grande Armée Catholique et Royale le 2 mai.

Prise de Fontenay le 27 mai.

Prise de Saumur le 2 juin

Juin-septembre 1793 : Les incertitudes

12 juin : Cathelinaux est désigné généralissime de la grande armée catholique et royale.

19 juin : échec devant Nantes et mort de Cathelinaux

19 juillet : D'Elbée généralissime et échec des Vendéens devant Luçon

4 septembre : victoire Vendéenne de Chantonnay

septembre : arrivée de Kléber : victoire puis défaite Républicaine de Torfou

automne 1793 : offensive Républicaine.

17 octobre bataille de Cholet, les Vendéens se replient.

octobre : la virée en pays de Galerne. Le reste des Vendéens est tué à Savenay (22 décembre)

janvier-mai 1794 : les colonnes infernales de Turreau , général en chef de l'armée de l'Ouest.

février 1795 : fin de la première guerre de Vendée - Traité de La Jaunaye

juin 1795 -juillet 1796 : la seconde guerre de Vendée.

février 1796 : Hoche pacifie la Vendée

mars 1796 : Arrestation et exécution de Charette

juillet 1796 : les derniers combattants vendéens se soumettent.



Le Comité de Salut Public

La Convention constitue dès son installation en septembre 1792, dix-huit comités installés au palais des Tuileries.

Le Comité de Salut Public a été créé par la Convention nationale du 6 avril 1793 pour contrôler les ministres et restaurer l'autorité du gouvernement.

Succédant au Comité de défense générale créé en janvier 1793 qui s'était montré inefficace, il devait « prendre dans les circonstances urgentes des mesures de défense générale extérieure et intérieure ». Doté peu à peu de pouvoirs étendus, il finit par devenir un véritable gouvernement dictatorial, agissant au nom de l'Assemblée.

D'avril à juillet 1793, le comité est dominé par Danton, mais sa politique échoue.

Lors du renouvellement de juillet, Danton et ses amis sont remplacés par des hommes plus décidés, dont Robespierre.

De septembre 1793 à juillet 1794, les mêmes Conventionnels seront constamment réélus : c'est le « Grand Comité de salut public », qui dirige avec énergie et autorité la lutte de la Révolution contre ses ennemis du dedans et du dehors. Robespierre, Couthon et Saint-Just – le « triumvirat » – s'occupent de la politique générale ; Billaud-Varenne et Collot d'Herbois de la politique intérieure, Barère est chargé de la diplomatie, Carnot de la conduite de la guerre. Les décisions importantes sont prises en commun. Robespierre, Saint-Just et Billaud-Varenne défendent la politique du Comité à la Convention et aux Jacobins.

Au printemps de 1794, le Comité se divise ; la majorité, hostile à Robespierre, prépare sa chute en accord avec le Comité de sûreté générale. Après le 9 Thermidor, la Convention limite les pouvoirs du Comité, il ne dirige plus que la diplomatie et les affaires militaires. Il disparaît avec la Convention en 1795.



La Terreur

À la suite de la chute de la monarchie, le 10 août 1792 et de l'arrestation des députés girondins lors des journées d'émeute des 31 mai et 2 juin 1793, les montagnards prennent le pouvoir. La Terreur atteint alors son point culminant et elle s'achève le 28 juillet 1794, avec la chute de Robespierre. La République française, alors engagée dans une guerre révolutionnaire contre une coalition européenne et une guerre civile contre les royalistes et les fédéralistes, est gouvernée par un pouvoir d'exception reposant sur la force, l'illégalité et la répression à l'encontre des opposants politiques qualifiés de « contre-révolutionnaires ». La répression touche les royalistes, les girondins, les modérés, avant que les montagnards ne se déchirent entre eux et que ne soient à leur tour frappés les Hébertistes, partisans d'une radicalisation de la Terreur et de la déchristianisation. À la suite de la victoire des armées républicaines, les députés de la Plaine, les anciens Dantonistes et même les Hébertistes ainsi qu'une partie des Jacobins s'unissent contre Robespierre et ses alliés qui sont exécutés le 28 juillet 1794, mettant ainsi fin de fait à la Terreur.

Pendant cette période, environ 500 000 personnes sont emprisonnées et environ 100 000 sont exécutées ou victimes de massacres, dont 17 000 guillotines, 20 000 à 30 000 fusillées, et des dizaines de milliers de prisonniers et de civils vendéens, hommes, femmes, et enfants, victimes notamment des massacres du Mans, de Savenay, des colonnes infernales, et des noyades de Nantes.





Charlotte Corday

(1768 à Saint-Saturnin-des-Ligneriers dans le pays d'Auge, guillotinée le 17 juillet 1793 à Paris), est célèbre pour avoir assassiné Jean-Paul Marat.

En juin 1793, dix-huit des vingt-deux Girondins proscrits et fugitifs trouvent refuge dans la région de Caen. Ils y organisent des réunions politiques dans la rue où Charlotte Corday loge chez sa tante. Elle assiste à plusieurs reprises à leur réunion. Elle aperçoit pour la première fois ces députés qui expliquent les journées d'émeute des 31 mai et 2 juin 1793 perpétrés par la Commune contre la Convention, prise en otage par l'armée révolutionnaire. Marat qui, depuis son acquittement au Tribunal révolutionnaire, diffame les Girondins symbolise à ses yeux l'injustice et le mensonge. Il devient sa cible, après qu'elle ait entendu le député girondin Pezenas s'indigner « Faites tomber la tête de Marat et la patrie est sauvée ».

Le 9 juillet 1793, elle quitte Caen pour le quartier du Palais-Royal à Paris où elle descend à l'hôtel de la Providence rue des Vieux-Augustins. Le 13 juillet, elle se rend chez Marat et le poignarde dans son bain. Elle est jugée, condamnée à mort et exécutée le 17 juillet.



Kleber

CALENDRIER REPUBLICAIN											
ANTOINE			REVUE			AN 1			FROYVALS		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96
97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108
109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120
121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132
133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144
145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156
157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168
169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180
181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192
193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204
205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216
217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228
229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240
241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252
253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264
265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276
277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288
289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300

- 1793** : 23 Juillet : les Français du général Kleber capitulent à Mayence. La ville, occupée par 23 000 soldats français capitule devant les 32 000 soldats de la première coalition, essentiellement prussienne et autrichienne.
- 27 Juillet : entrée de Robespierre au Comité de Salut Public.
- 2 Aout : la Convention décrète la guerre totale contre la Vendée.
- 29 aout : Toulon est livré aux anglais par les royalistes.
- 12 Octobre : en 2 heures, la reine **Marie-Antoinette** est jugée et condamnée à mort.
- 16 Octobre : exécution de la reine, place de la Révolution
- 17 Octobre : les Vendéens sont battus à Cholet par Kléber.
- 31 Octobre : exécution de Girondins.
- 6 Novembre : exécution du duc d'Orléans : Philippe Egalité.
- 10 Novembre : culte à la raison à Notre-Dame.
- 10-14 Novembre : échec des Vendéens devant Granville, où les Anglais devaient les aider.
- 24 Novembre : abandon du calendrier grégorien et adoption du **calendrier révolutionnaire**. Le **22 Septembre 1792** est le premier jour de l'ère des Français. La première année est l'an 1, il n'y a pas d'année zéro, il sera utilisé jusqu'au 31/12/1805.
- 19 Novembre: Bonaparte reprend Toulon aux Anglais.
- 23 Décembre : victoire de Savenay sur les Vendéens.



Marie-Antoinette (Vienne 1755 - Paris 1793)

archiduchesse d'Autriche, princesse impériale, elle devient reine de France, en épousant Louis XVI. Fille de l'empereur François 1er du Saint-Empire, et de Marie-Thérèse d'Autriche, elle est par son père, une lointaine descendante des rois de France Henri IV et Louis XIII. Elle tente d'influencer la politique du roi, de faire et défaire les ministres, toujours sur les conseils intéressés de ses amis. Mais, malgré tout, son rôle politique s'avère extrêmement limité.

Elle s'entoure d'une petite cour d'amis vite qualifiés de favoris (la princesse de Lamballe, le duc de Lauzun, le baron de Besenval, le duc de Coigny Axel de Fersen puis la comtesse de Polignac.) Ses toilettes et les fêtes coûteuses qu'elle organise profitent au rayonnement de la France, notamment pour la mode et le commerce du textile, mais sont largement critiquées.

Le 12 Octobre 1793 : en 2 heures, la reine Marie-Antoinette est jugée et condamnée à mort.

16 Octobre : elle est exécutée, place de la Révolution à Paris.

Le calendrier révolutionnaire.

Le calendrier républicain, ou calendrier révolutionnaire français est utilisé de 1792 à 1806, ainsi que brièvement durant la Commune de Paris. Il débute le 1^{er} vendémiaire an I (22 septembre 1792), jour de proclamation de la République, déclaré premier jour de l'« ère des Français ».

Comme le système métrique, mis en chantier dès 1790, ce calendrier marque la volonté des révolutionnaires d'adopter un système universel s'appuyant sur le système décimal, qui ne soit plus lié à la monarchie ou au christianisme, en remplacement du calendrier grégorien. Outre le changement d'ère (renumérotation des années), il comprend un nouveau découpage de l'année, et de nouveaux noms pour les mois et les jours.

L'année du calendrier républicain est découpée en douze mois de trente jours chacun (soit 360 jours), plus cinq à six jours complémentaires (selon les années) ajoutés en fin d'année pour qu'elle à une année de 365,25 jours.

-Mois d'automne : Vendémiaire (22 septembre ~ 21 octobre) , Brumaire (22 octobre ~ 20 novembre) , Frimaire (21 novembre ~ 20 décembre)

-Mois d'hiver : Nivôse (21 décembre ~ 19 janvier), Pluviôse (20 janvier-18 février), Ventôse (19 février-20 mars)

Mois du printemps : Germinal (21 mars ~ 19 avril), Floréal (20 avril-19 mai), Prairial (20 mai ~ 18 juin) - Période des récoltes des prairies

Mois d'été : Messidor (moissons) (19 juin ~ 18 juillet) , Thermidor (19 juillet ~ 17 août) , Fructidor (18 août ~ 16 septembre)



l'exécution de Robespierre



Merlin de Douai

1794 : 5 Février : pour Robespierre, la terreur devient un mode de gouvernement.

5 Avril : **exécution de Danton** et des «Indulgents»

8 Juin : au Champ de Mars, **fête de l'Être Suprême** (notion reconnue par la convention à la demande de Robespierre) qui plante symboliquement un arbre de la liberté.

10 Juin : la loi du 22 Prairial ouvre l'ère de la «grande terreur» : il n'y a plus d'interrogatoire de l'accusé, pas d'avocat, la sentence est l'acquiescement ou la mort.

26 Juin : victoire de Jourdan sur les coalisés à **Fleurus (B)**

27 Juillet: la Convention vote l'arrestation de Robespierre et Saint-Just

28 Juillet : exécution de Robespierre et des 100 principaux membres de la Commune. C'est la fin de la Terreur.

Réaction thermidorienne : sous l'influence de députés du Centre : Merlin de Douai, Sieyès, **Cambacérés**, les attributions du Comité de Salut public sont restreintes. Le tribunal révolutionnaire est épuré et la Commune de Paris remplacée par 2 commissions.

11 Novembre : fermeture du club des Jacobins, suppression des comités révolutionnaires, rétablissement de la liberté des cultes et séparation de l'église et de l'état.

8 Décembre : retour à la Convention de 76 députés girondins.

L'exécution de Danton

En janvier 1793, en compagnie des Montagnards, Danton vote la mort du roi Louis XVI. Il entre au Comité de Salut Public en avril 1793. Mais on lui reproche de ne pas s'être opposé aux contre-révolutionnaires et il est déchu de la direction du Comité au profit de Robespierre le 10 juillet 1793.

A partir d'août 1793, il défend les revendications des sans-culottes, appuie la mise de la Terreur à l'ordre du jour, comme la création de l'armée révolutionnaire. Mais il est mis en congé le 12 octobre et se retire à Arcis-sur-Aube. Il revient le 20 novembre, il a perdu sa place dominante au club des Cordeliers, où son ancien ami Hébert répand des idées socialistes auxquelles Danton, bourgeois et propriétaire, n'adhère pas. Il crée le mouvement des Indulgents, il blâme les violences antireligieuses en s'élevant contre la déchristianisation et déconseille l'exécution de Marie-Antoinette.

La rupture des « Dantonistes » avec les Jacobins est consommée à la fin de l'année 1793, période durant laquelle Robespierre tente de maintenir l'équilibre politique de son gouvernement en écartant les plus radicaux et les modérés. A cause des mesures prises par Robespierre, Danton se retrouve presque sans amis. De plus, il est compromis par l'association de son nom à celui du député Fabre d'Églantine dans l'affaire de la liquidation de la Compagnie des Indes. Le 30 mars 1794, quinze jours après l'exécution des hébertistes, Danton est arrêté avec Desmoulins et Fabre d'Églantine, sous le prétexte d'être un ennemi de la République. Il est jugé par le tribunal révolutionnaire à partir d'un acte d'accusation préparé par Saint-Just. Il est condamné à mort et guillotiné le 5 avril 1794 en compagnie de Camille Desmoulins.



La fête de l'Être suprême (8 juin 1794)

elle est, pour quelques heures, la manifestation d'une unanimité morale et civique que Robespierre souhaite pour l'avenir. Elle connaît un grand succès dans toute la France. Les régions les plus concernées sont le bassin parisien, la Normandie, le Nord, la région lyonnaise, le Languedoc, la Provence, l'Aquitaine et la Bourgogne. Les régions les moins concernées sont le Haut-Rhin, et l'Ouest.

Deux jours plus tard, le 10 juin 1794, la loi de Prairial accentue la Terreur et ouvre la période dite de « Grande Terreur », qui durera jusqu'à la chute de Robespierre le 27 juillet 1794 .

Ce jour-là, les participants se rassemblent autour du bassin rond à l'extrémité est du jardin des Tuileries . Sur ce bassin, une pyramide représente un monstre, l'Athéisme entouré de l'Ambition, l'Égoïsme et la fausse Simplicité . Robespierre met le feu à cet ensemble qui démasque une fois brûlé une statue de la Sagesse.

Puis il précède les députés de la Convention, dont il est le président dans un cortège jusqu'au Champ-de-Mars.

Dans la troupe des députés de la Convention, pendant la cérémonie, on bavarde, on refuse de marcher au pas. Le culte de l'Être suprême est loin de créer l'unité morale entre les révolutionnaires et suscitera même, peu après son instauration, une crise politique au sein du gouvernement révolutionnaire.



Les événements



l'exécution de Danton

Fleurus

La bataille de Fleurus (26 juin 1794) oppose les coalisés (Royaume-Uni, Autriche, Hanovre) et la France. Les Français remportent une bataille décisive à Fleurus, entre Charleroi et Namur, dans les Pays-Bas autrichiens (Belgique actuelle).

Les coalisés, commandés par le prince de Saxe-Cobourg, ont pour objectif de lever le siège de Charleroi, ignorant que la ville a accepté une reddition secrète la veille. L'armée française est commandée par Jourdan et Kléber.

Les personnages

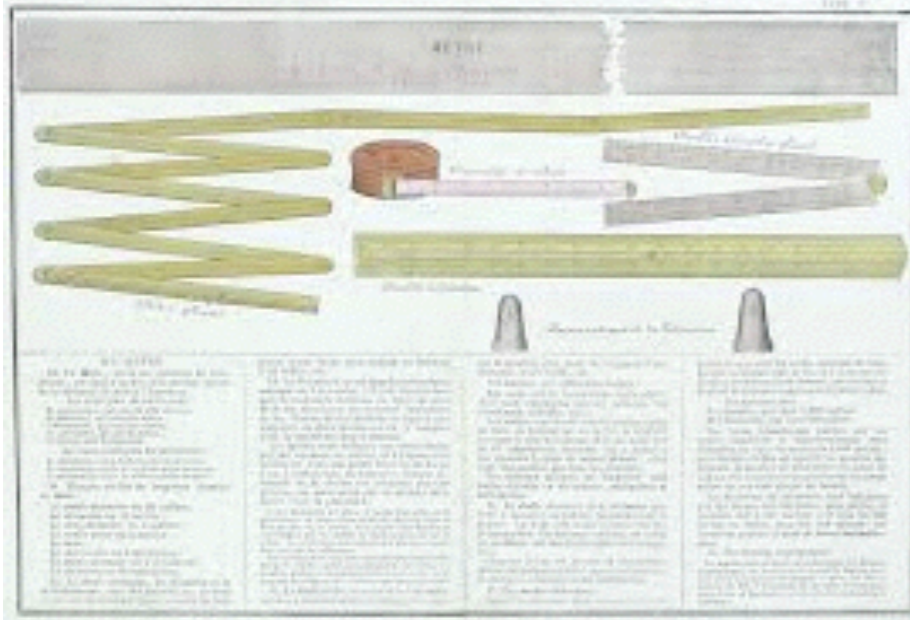


Cambacérés

Cambacérés (Montpellier 1753 - Paris 1824)

Il est élu au Conseil des Cinq-Cents en 1795. Il exerce des fonctions diplomatiques et négocie la paix avec l'Espagne. Le 22 octobre 1796, il est élu au poste de président du Conseil des Cinq-Cents.. Le 20 juillet 1799, il devient ministre de la Justice, poste qui lui permet d'appuyer le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799).

Le 1^{er} janvier 1800, il est nommé deuxième consul, en remplacement de Sieyès, qui était auparavant consul provisoire.



le système métrique



le débarquement des émigrés à Carnac

1795 : 17 février : traité de La Jaunaye avec les insurgés vendéens.

21 février : décret établissant la liberté des cultes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

5 avril : traité de Bâle avec la Prusse.

7 avril : établissement du système métrique.

16 mai : traité de La Haye avec la Hollande.

31 mai : suppression du Tribunal Révolutionnaire.

mai-juin : Terreur blanche

8 juin : mort de Louis XVII au Temple.

27 juin : débarquement des émigrés près de Carnac.

22 juillet : capitulation des émigrés à Quiberon.

22 aout-30 aout : Constitution de l'an III et **décrets des Deux Tiers.**

5 octobre : journée du **13 Vendémiaire**. Sous les ordres de Barras, Napoléon Bonaparte sauve la Convention.

26 octobre : la Convention cède la place au **Directoire**

31 octobre : les deux assemblées : le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents nomment 5 directeurs : Barras, Rebell, La Revellière, Carnot et Letourneur.

10 décembre : emprunt forcé de 600 millions.

18 décembre : libération de Madame Royale, fille de Louis XVI.

Le décret des deux tiers,

désigne un décret voté le (22 août 1795) par la Convention, peu avant sa séparation, afin d'assurer la réélection de la majorité de ses membres et de pérenniser les nouvelles institutions républicaines, menacées par la réaction royaliste.

Alors que la Constitution de l'an III est le fruit de la collaboration entre les républicains modérés et les royalistes constitutionnels, les concessions accordées, au printemps 1795, par la Convention aux insurgés vendéens et chouans et la répression de l'insurrection du 20 mai 1795 ont favorisé le réveil du royalisme. Alarmés par les excès de la Terreur blanche, la menace de la proclamation de Vérone, signée par Louis XVIII le 24 juin et l'expédition de Quiberon alarment les Thermidoriens.

L'impopularité des Conventionnels leur fait craindre un succès électoral des royalistes aux prochaines élections, lequel rendrait l'avenir de la République incertain. Une commission de onze membres préconise que les deux tiers des sièges au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents soient réservés à des membres de l'ex-Convention, soit 500 des 750 élus. Ce décret est voté, avec la constitution, le 22 août 1795.

Malgré ce décret, seulement 394 Conventionnels sont réélus grâce au décret des deux tiers, sur les 500 qu'il impose, ce qui oblige la Convention à nommer elle-même 105 députés. Pour le dernier tiers, il ne comporte que 4 sortants. Les survivants de la Montagne sont les grands perdants de l'élection, avec seulement 64 députés. La droite, en revanche, connaît une importante poussée, avec 88 députés contre-révolutionnaires et 73 royalistes modérés.

Les constitutionnels sont représentés, à droite, par les républicains modérés, au nombre de 139 députés, hostiles aussi bien au gouvernement révolutionnaire qu'à une Restauration. À leur gauche, 242 députés, représentés par Barras et Merlin de Thionville, regroupent les thermidoriens. Avec le ralliement d'une centaine d'élus « indécis » ou « partagés », républicains de raison, ces deux ailes du centre constitutionnel vont constituer le noyau dirigeant du Directoire.



Le 13 Vendémiaire

Le 4 octobre 1795, la Convention, avertie des préparatifs des royalistes annule ses décrets sur le désarmement des « terroristes ». Le lendemain (13 vendémiaire an IV), elle charge Barras du commandement des troupes de Paris et lui adjoint cinq généraux jacobins, dont Napoléon Bonaparte. En fait, c'est Bonaparte qui dirige les opérations. Il charge Murat, alors chef d'escadron, de s'emparer des quarante canons des sections rassemblées au camp des Sablons. Ces canons sont placés aux extrémités de toutes les rues qui conduisent à la Convention.

Une partie des gardes nationaux est venue renforcer les sections royalistes. Celles-ci tentent de marcher sur les Tuileries, siège de la Convention, mais sont repoussées. À 15 heures, la Convention est cernée. Les insurgés, soit environ 25 000 hommes, s'efforcent de fraterniser avec les soldats qui défendent la Convention. Barras donne l'ordre d'ouvrir le feu et Napoléon Bonaparte commande aux canonnières de tirer. Il laisse la mitraille tirer pendant trois-quarts d'heure. Il y a environ 300 morts parmi les insurgés sur les marches de l'église Saint-Roch.

Le comité militaire prononce 64 condamnations à mort, dont deux seront effectives. .

C'est une victoire de la Convention et de la République, mais acquise grâce à l'intervention de l'armée, et notamment du général de brigade Bonaparte, que cette opération rend célèbre. Il sera surnommé le « général Vendémiaire ».

Le Directoire

est le mode de gouvernement mis en place par la Première République, d'octobre 1795 à novembre 1799. Il tire son nom des cinq Directeurs détenteurs du pouvoir exécutif. Mis en place à la suite de la Convention thermidorienne par des républicains modérés, le régime, d'inspiration bourgeoise est marqué par le rétablissement du suffrage censitaire qui sert à élire les deux chambres législatives, le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens. Le régime est également marqué par un renouvellement annuel du tiers du corps législatif et d'un Directeur.

Durant ses quatre années d'existence, le Directoire est confronté à des poussées et complots royalistes ; mais aussi jacobines comme la Conjuration des Égoux qui survient en 1796. Les élections annuelles sont également autant de désaveux pour l'exécutif qui doit recourir à plusieurs reprises à des coups d'État pour ne pas mettre en danger le régime (notamment celui de fructidor an V, contre la majorité royaliste nouvellement élue). En 1799, l'un des révisionnistes, Sieyès, devient Directeur puis parvient à fomenter le coup d'État du 18 brumaire. Celui-ci met fin au Directoire et entraîne la formation du Consulat dirigé de fait par Napoléon Bonaparte.

Les principales dates :

mars 1796 : début de la première campagne d'Italie.

septembre 1797 : coup d'Etat des trois directeurs contre les jacobins et les royalistes, majoritaires au Parlement.

juillet 1798 : début de la campagne d'Égypte.

avril 1799 : deuxième campagne d'Italie

novembre 1799 : coup d'Etat du 18 brumaire : disparition du Directoire. Il fait place au Consulat



entrée de Bonaparte à Milan



Arcole

1796-2 mars : Bonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Italie.

début de la **1ère campagne d'Italie**.

12-23 avril : victoires de Montenotte, Millesimo, Dego, Mondovi.

10 mai : victoire de Lodi.

15 mai : entrée de Bonaparte à Milan.

4 juin : début du blocus de Mantoue

5 août : victoire de Castiglione.

15-17 novembre : victoire d'Arcole.

1797 : 14 janvier : victoire de Rivoli.

2 février : capitulation de Mantoue.

18 avril : **préliminaires de Leoben** : Bonaparte négocie avec les délégués autrichiens sans l'accord des membres du Directoire.

15 mai : entrée des Français à Venise.

4 septembre **coup de force du 18 fructidor**. Le Directoire élimine 177 députés et en déporte une cinquantaine.

8 septembre : entrée au Directoire de Merlin de Douai et de François de Neuchateau.

30 septembre : **banqueroute des Deux-Tiers**.

18 octobre : retour de Bonaparte à Paris.

La 1ère campagne d'Italie. (1796-1797)

est menée par Napoléon Bonaparte en Italie du Nord et sur le territoire autrichien de mars 1796 à avril 1797. Elle oppose principalement l'armée française à l'Autriche et au Royaume de Piémont-Sardaigne. Elle commence à Voltri le 24 mars 1796 et se termine à Leoben en Autriche à 120 kilomètres de Vienne, où les Autrichiens signent un armistice le 7 avril 1797. La République force successivement à se retirer de la coalition chacun des belligérants, d'abord les Sardes (armistice de Cherasco, 28 avril 1796) puis les Autrichiens (traité de Leoben, 17 avril 1797), laissant seule l'Angleterre qui n'avait pas participé activement à la campagne. Le 18 octobre 1797, le traité de Campo-Formio signé par Bonaparte consacre la paix entre la France et l'Autriche et dissout la Première Coalition. Les États pontificaux signent le 19 février 1797 la paix de Tolentino, qui cède définitivement à la France Avignon et le Comtat Venaissin.

Les opérations militaires :

En 1795 le Directoire décide que les armées des généraux Jourdan et Moreau iront combattre les Autrichiens sur le Main et le Danube, tandis que Napoléon Bonaparte, nommé général en chef de l'armée d'Italie le 2 mars 1796 attaquera les Austro-Sardes dans la vallée du Pô. L'armée d'Italie ne devait, en fait, servir que de diversion pour que l'Autriche se mobilise en Italie. L'armée d'Italie, dirigée par le général Bonaparte conquiert l'Italie en 1796 et 1797 et oblige l'Empire d'Autriche à abandonner non seulement l'Italie, mais aussi la rive gauche du Rhin. Les victoires de Bonaparte poussent le royaume de Piémont-Sardaigne, puis l'Autriche à se retirer de la Première Coalition, qui est ainsi dissoute.

On l'appelle première campagne d'Italie pour la distinguer de la deuxième campagne d'Italie, menée deux ans plus tard également par Napoléon Bonaparte devenu Premier Consul.

Le coup de force du 18 fructidor

Le 4 septembre 1797, le Directoire organise un coup d'État contre les royalistes, qui étaient redevenus majoritaires dans les deux Assemblées et menaçaient de revenir à l'Ancien Régime. Avec la chute de Robespierre et l'instauration du Directoire, les Français ont pris acte de la fin de la Terreur et manifesté leur souhait de retrouver la paix civile, militaire et religieuse. Les royalistes, majoritaires dans la population, ont cru en profiter pour restaurer la monarchie, mais leur insurrection a été une première fois matée sans ménagement à Paris, le 13 Vendémiaire an IV (5 octobre 1795), par Napoléon Bonaparte.

Aux élections de 1797, qui renouvellent le tiers des deux assemblées des Cinq Cents et des Anciens, les électeurs confirment leur préférence pour le retour à l'ordre et désignent des députés modérés, favorables au retour de la monarchie, représentée par Louis XVIII. Mais les anciens montagnards de la Convention n'en veulent pas. A l'image du Directeur Barras, beaucoup se sont compromis dans la Terreur. Comme eux, beaucoup de Français ont tiré profit de la Révolution en achetant des biens nationaux. Ils craignent de les perdre. Les Directeurs Barras, Larevellière et Reubell, partisans de la manière forte, renvoient les ministres favorables à la droite dès juillet 1797. Talleyrand et le général Hoche entrent au gouvernement.

Par précaution, ils demandent son appui à Bonaparte, qui combat avec succès les Autrichiens en Italie. Celui-ci doit sa carrière à Barras. Il répond une nouvelle fois présent et envoie au Directoire l'un de ses généraux, Pierre Augereau. Le 17 fructidor, les députés royalistes répliquent en demandant la mise en accusation des Directeurs. Dans la nuit du 17 au 18, Barras, Larevellière et Reubell destituent leurs collègues, Barthélemy et Carnot, jugés trop modérés.. Des affiches placardées dans la capitale dénoncent une collusion entre les royalistes et les Anglais. Le général Augereau encerclent les Conseils avec 12.000 hommes et 40 canons.

Les élections sont annulées dans 49 départements. 53 députés sont déportés. De nouvelles mesures de répression sont prises contre les prêtres réfractaires qui refusent la Constitution civile du clergé et contre les émigrés. La République et le Directoire sont provisoirement sauvés mais ils ne doivent leur salut qu'à l'intervention de l'armée.

Les préliminaires de Leoben



Le traité de Leoben (ou paix de Leoben) est conclu le 17 avril 1797 par Napoléon Bonaparte. Il s'agit d'un accord préliminaire dans lequel figurent nombre de clauses secrètes. Ces dernières disposent que l'Autriche perd le contrôle des Pays-Bas autrichiens et de la Lombardie, cédés à la France, en échange des possessions vénitiennes d'Istrie et de Dalmatie.

Ce démembrement de la république de Venise, qui se voit ainsi réduite au Dogado, signe sa disparition définitive comme État indépendant. Le traité est confirmé et augmenté par un accord de paix final, le traité de Campo Formio, le 17 octobre 1797.

La banqueroute des deux tiers (1797)

Le tiers consolidé est le nom donné en France en 1797 à la dette publique dont le tiers seul était garanti. Le 30 Septembre 1797, Dominique Ramel, ministre des finances du Directoire ferme le marché des titres publics et fait voter une loi annulant de fait les deux tiers de la dette publique.

Par la loi du 30 septembre 1797, le Directoire décide de rembourser les créances sur l'État et les rentes à concurrence des deux tiers de leur capital en bons de Trésorerie admis en paiement des impôts ou de biens nationaux. Le tiers restant, consolidé, est inscrit au grand-livre de la Dette publique et les intérêts sont payés en bons de Trésorerie.

Cette opération qui signifie, en réalité, le défaut de l'État pour la plus grande part de ses créances est aussi appelée la banqueroute des deux-tiers, l'appellation tiers consolidé apparaissant comme un euphémisme. Cette loi assainit le budget de l'état mais ruine son capital confiance et il faudra attendre la chute de Napoléon 1er pour pouvoir lancer un grand emprunt auprès du public.



Ramel



le coup d'état du 18 brumaire



- 1798**-12-15 février : entrée de Berthier à Rome et fondation de la République romaine.
21 avril : proclamation de la République helvétique.
11 mai : la loi du 22 Floréal.
19 mai : départ de Bonaparte pour l’Egypte. Début de la **campagne d’Egypte**.
2 juillet : prise d’Alexandrie.
21 juillet : victoire des Pyramides.
22 juillet : capitulation du Caire.
1er aout : défaite navale d’Aboukir.
21 octobre : soulèvement du Caire.
- 1799**-10 février : Bonaparte quitte Le Caire pour la Syrie.
19 mars-17 mai : échec du siège devant Saint-Jean d’Acre.
6 avril : victoire de Nazareth sur les Turcs.
16 avril : victoire de Mont-Thabor.
14 juin : retour de Bonaparte au Caire.
25 juillet : victoire d’Aboukir sur les Turcs.
23 aout : Bonaparte quitte l’Egypte.
19 septembre : victoire de Masséna à Zurich.
16 octobre : retour de Bonaparte à Paris
9-10 novembre : **coup d’Etat du 18 Brumaire**.
12 décembre : élection des trois consuls.
15 décembre : proclamation de la Constitution.

La campagne d'Égypte

l'expédition militaire en Égypte menée par le général Bonaparte et ses successeurs de 1798 à 1801, afin de s'emparer de l'Égypte et de l'Orient, et ainsi bloquer la route des Indes à la Grande-Bretagne, l'une des puissances maintenant les hostilités contre la France révolutionnaire.

Elle se double d'une expédition scientifique, de nombreux historiens, botanistes, dessinateurs accompagnent l'armée afin de redécouvrir les richesses de l'Égypte.

Le 19 mai 1798 le corps expéditionnaire français quitte Toulon, mais des navires les accompagnent de Marseille, Gênes, Ajaccio et Civitavecchia. Au total plus de 400 navires prennent part à cette flotte, ainsi que 40 000 hommes et 10 000 marins. La flotte s'empare tout d'abord de Malte le 11 juin, puis débarque à Alexandrie le 1^{er} juillet.

Une des plus célèbres batailles de cette campagne est la victoire des Pyramides (21 juillet **1798**).

1^{er} août : le désastre naval d'Aboukir permet à l'amiral Nelson et à la Royal Navy de prendre le contrôle de la Méditerranée.

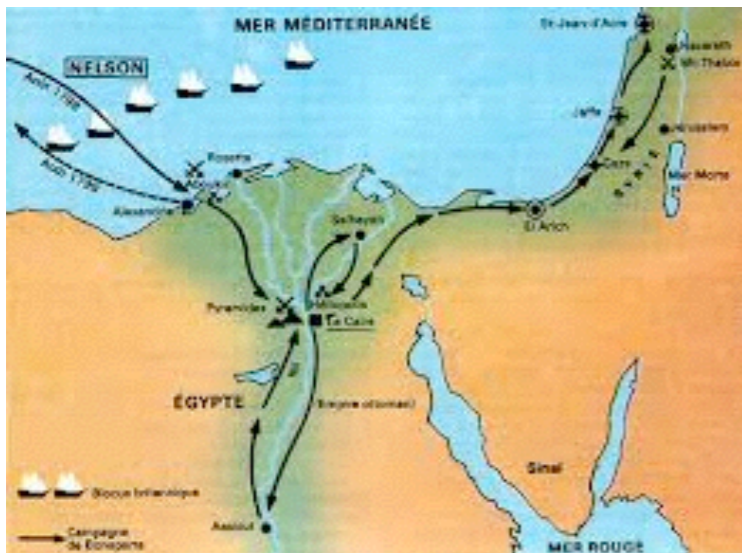
22 octobre : révolte du Caire.

10 février **1799** : expédition de Syrie

25 juillet : victoire de Bonaparte sur les Turcs à Aboukir.

23 août : Bonaparte quitte l'Égypte et confie le commandement à Kleber

qui est assassiné le 14 juin 1800 31 août **1801** : Le corps expéditionnaire français capitule.



Le coup d'État du 18 brumaire An VIII (9 novembre 1799)

de Napoléon Bonaparte marque la fin du Directoire et de la Révolution française et le début du Consulat. Sieyès souhaite renverser la Constitution de l'an III. Celle-ci ne pouvant être révisée qu'au bout de 9 ans, il faut imaginer un coup d'État. Pour cela, il utilise la complicité du Conseil des Anciens, en prétextant un soulèvement menaçant la vie des députés, et en les obligeant à se déplacer à Saint-Cloud. Il lui faut aussi un soutien militaire, qu'il trouve auprès de Bonaparte, qui assurera le commandement des troupes de Paris ainsi que la garde du corps législatif. Puis, il faut que le Directoire s'effondre pour permettre la rédaction d'une nouvelle Constitution. Sieyès, Roger Ducos et Barras démissionnent, et les deux autres directeurs, Moulin et Gohier, sont placés sous surveillance..

L'essentiel des événements se déroule le 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) à Saint-Cloud. Les révisionnistes ont envisagé une démission collective des députés du Conseil des Cinq-Cents, mais deux Jacobins refusent de démissionner. Bonaparte décide d'intervenir.

Déroulement :

10 novembre 21 heures, à l'Orangerie du parc de Saint-Cloud. Une cinquantaine de députés du Conseil des Cinq-Cents ont pu être rassemblés. Lucien Bonaparte préside la séance. Les députés votent une motion qui met fin à la Révolution, et fonde la République. Lucien Bonaparte propose au conseil des Anciens de réorganiser un nouveau conseil des Cinq-Cents, en excluant les 61 députés qui sont pour l'ancienne constitution.

Les deux conseils abolissent d'un commun accord le Directoire ; une commission pour la révision de la Constitution est formée ; une commission consulaire exécutive, composée de Sieyès, Napoléon Bonaparte et Ducos, hérite du pouvoir, les trois Consuls prêtent serment . Le Consulat est mis en place, un régime autoritaire dirigé par trois consuls, dont seul le premier détient réellement le pouvoir.